

**Interpellation de Madame Amélie PANS au Collège des Bourgmestre et Echevins et plus particulièrement à l'attention de Messieurs Matgen et Jaquemyns 29 avril 2019**

**Sujet :** Bornes de chargement électrique

En février dernier, le ministre bruxellois de la Mobilité avait annoncé l'installation de vingt nouvelles bornes publiques de rechargement pour véhicules électriques. Elles devaient être placées avant les vacances de Pâques, dans les communes bruxelloises et sur notre territoire. Ces bornes n'ont toujours pas été installées. Il semblerait que, lors du choix des emplacements, les communes n'ont pas vérifié si la puissance du réseau électrique de Sibelga était suffisante pour le placement de celles-ci. Plusieurs citoyens m'ont aussi interpellé concernant le chargement des voitures électriques dans notre commune. Certains ont déjà un véhicule électrique et d'autres aimeraient passer à l'électrique mais ont peur de ne pas pouvoir le charger.

Mes questions sont les suivantes :

De combien de bornes de chargement pour véhicules électriques parle-t-on pour notre commune ?

Où ces bornes seront-elles installées ? Et comment ce choix a-t-il été fait et sur quels critères ?

La vérification de la puissance électrique du réseau a-t-elle été vérifiée pour notre commune ?

En dehors du déploiement prévu par la Région, la commune a-t-elle des projets d'installations de bornes de rechargement ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

M. MATGEN remercie Mme PANS pour cette interpellation concernant un sujet qui occupe l'attention des services communaux depuis plusieurs semaines et donne la réponse suivante :

« Tout d'abord, je tiens à préciser que la vérification du voltage du réseau incombe à SIBELGA et n'est pas du ressort des communes. Il est en revanche vrai que SIBELGA n'a fourni que récemment les données relatives à l'ensemble de son réseau bruxellois à la société désignée par la Région dans le cadre de l'exécution d'un marché public en vue de développer en Région bruxelloise le réseau de bornes de recharges électriques publiques. Les 19 communes ont été consultées une première fois en 2017 par la Région mais SIBELGA n'était à l'époque pas en mesure de communiquer les informations relatives au voltage du réseau en voiries. Ce n'est que récemment que ces données ont été fournies aux communes et que celles-ci ont eu l'occasion d'adapter leurs propositions à la demande de la société chargée d'exécuter le marché. A partir des plans de SIBELGA qui nous ont été communiqués pour l'ensemble du territoire de Woluwe-Saint-Lambert, nous avons dressé une liste d'une vingtaine d'emplacements à privilégier. Cette liste sera validée très prochainement par le Collège. Cette liste distingue les localisations pour des voiries déjà équipées d'un réseau 400 volts, nécessaire pour l'installation de ces bornes de recharge et les localisations pour des voiries équipées actuellement d'un réseau de 230 volts. Ces localisations requièrent une adaptation pour passer à 400 volts. Il faut savoir qu'une part importante du réseau bruxellois est encore en 230 volts. C'est le cas également de Woluwe-Saint-Lambert. Seuls certains quartiers sont déjà en 400 volts. Outre le critère du voltage du réseau, la commune a tenu compte de la localisation des demandes d'habitants qui lui ont déjà été adressées ainsi que des critères liés à l'attractivité de certains pôles comme par exemple la proximité des commerces (Roi Chevalier), des transports publics (Tomberg), des lieux culturels (Wolubilis). Chaque emplacement proposé fera prochainement l'objet d'une vérification technique de faisabilité (exemple : 10 mètres de longueur minimale pour accueillir 2 emplacements). Néanmoins, le marché

public impose au prestataire de garantir à tout demandeur, tout habitant, rentrant dans les conditions requises (exemple : ne pas disposer d'un garage pouvant permettre le chargement de sa voiture), de pouvoir bénéficier d'une borne de recharge à maximum 200 mètres de chez lui, que celle-ci soit placée en voirie régionale ou en voirie communale. Une plateforme sera bientôt mise en ligne par la Région pour permettre aux habitants d'introduire leur demande. La localisation de ces demandes sera également prise en compte pour le choix des futurs emplacements. Vous comprendrez qu'à ce stade, la commune de Woluwe-Saint-Lambert n'a pas d'intérêt à développer son propre réseau dès l'instant où l'opérateur choisi par la Région se doit de répondre à l'ensemble de la demande des habitants bruxellois et proposera des emplacements en voiries communales. Les autorités régionales nous en ont d'ailleurs fait la demande afin d'éviter la multiplication des types d'installation, de tarification et de mode de gestion du stationnement pendant la recharge. »

Mme PANS a lu un article qui précisait que la commune avait donné une liste d'emplacements qui n'étaient pas suffisamment équipés du câblage requis.

M. MATGEN répond qu'effectivement, cela a été le cas en 2017 avec une première liste qui a ensuite été revue suite aux informations données par SIBELGA.

M. DEVILLE demande que, quand l'opérateur sera désigné, on veille à bien coordonner les chantiers des impétrants.

M. MATGEN répond que l'opérateur est déjà désigné au niveau régional.

M. JAQUEMYNS fait remarquer que la coordination est une obligation régionale. Il ajoute que, lorsqu'on procédera à des réaménagements de voirie, on prévoira avec SIBELGA, dans la mesure du possible, d'y installer directement du 400 volts.